



COMMUNE DE
BLESSY

EXTRAIT N°6/2020
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt et un janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MANTEL, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11

Présents : Bernard MANTEL, Francis TELES, Guy DUHAMEL, Claude BLONDEL, Isabelle BRISSET, Alain BAILLEUL, Pierre CLERY, Audrey PRUVOST, Jean-Philippe DUVAL.

Absents : Bertrand BRASSEUR, Karine MEKERKE.

Absents représentés : Jacques COMBE donne pouvoir à Claude BLONDEL, Hélène BECARD donne pouvoir à Pierre CLERY.

Madame Isabelle BRISSET a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Demande
d'autorisation
d'exploiter un parc
éolien par la SAS PARC
EOLIEN DU MOULINET
sur les communes de
Ligny-les-Aire et
Westrehem**

Le Maire présente le projet aux membres du Conseil Municipal, il précise que celui-ci consiste en l'implantation de 8 éoliennes (hauteur totale 150 m), puissance totale installée de 17,6 MW et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Ligny-les-Aire et Westrehem.

Il précise que ce projet fait l'objet d'une enquête publique d'une durée de 32 jours du 06/01/2020 au 06/02/2020 consultable en mairie de Ligny-les-Aire.

Informe qu'une étude d'impact et que le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région des Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **donne un avis favorable**, par 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, à la demande formulée par la société SAS PARC EOLIEN DU MOULINET dont le siège social est situé au 21, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Fontenay-sous-Bois (94120) d'implanter un parc éolien de 8 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Ligny-les-Aire et Westrehem.

Fait et délibéré en séance, les susdits jours, mois et an, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,



REÇU LE 27 JAN. 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le
22/01/2020
et publication ou notification
du 22/01/2020

